

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **4 (1895)**

Heft 26

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnement:

Schweiz: Fr. 5.- jährlich. Fr. 2.- halbjährlich. Ausland: Unter Kreuzband Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich. Deutschland, Oesterreich und Italien: Bei der Post abonnirt: Fr. 8.- (Mit 4.-) jährlich. Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate:

20 Cts per 1spaltige Petitstelle oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse: Fr. 5.- par an. Fr. 3.- pour 6 mois. Pour l'Étranger: Envol sous bande: Fr. 7.50 par an. Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Abonnement postal: Fr. 8.- par an. Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annances:

20 cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les sociétaires payent moitié prix.

Hôtel-Revue

4. Jahrgang 4^{me} ANNÉE

Organ und Eigentum

Organe et Propriété

des

de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliars.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 21, Bâle. Adresse telegraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Offizielle Nachrichten.

Nouvelles officielles.

An die Herren Hoteliers der Schweiz!

Wir erlauben uns, an die baldige Einsendung der beantworteten Fragebogen für die Hotelstatistik der Genfer Landesausstellung zu erinnern.

Gruppenkomite 23
Subkommission „Statistik“
O. Hauser.

A Messieurs les Hôteliars de la Suisse!

Nous prenons la liberté de vous rappeler que les questionnaires relatifs à la statistique des hôtels pour l'Exposition nationale de Genève doivent être retournés, dûment remplis, dans le plus bref délai possible.

Comité du Groupe 23
Sous-commission de la „Statistique“
O. Hauser.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

	Fremdenbetten
1. Herr Fr. Baur, Terminus Hotel Baur in Genf	80
2. „ Herm. Gehrig, Direktor des Hotel des Rochers de Naye s/Montreux	100
3. „ Edouard Pfister, Hotel Beau Rivage, Nyon	40
4. „ Heinr. Storck, Hotel Bellevue, Interlaken	50
5. „ G. Simona, Pension Villa Muralto in Locarno	20
6. „ Fr. Lœsch, Hotel Erika und Villa Clarita, Lugano	60
7. „ Fr. Göringer, Hotel Schiff in Baden	60
8. „ Rob. Eisenlohr, Hotel Eisenlohr, Davos-Platz	25
9. „ O. Ulr. Wohlwend, Hotel Anker in Thal, St. Gallen	?

Avis!

Unsere Bureaux befinden sich seit 1. Juli Sternengasse No. 21 (bisher No. 23), im Neubau, I. Stock. Basel, den 30. Juni 1895.

Offizielles Centralbureau des Schweizer Hotelier-Vereins.

Nos bureaux sont transférés depuis le 1^{er} Juillet Rue des Etoiles No. 21 (au lieu de No. 23), au 1^{er} étage.

Bâle, le 30 Juin 1895.

Bureau central officiel de la Société Suisse des Hôteliars.

Un projet opportun

dont on peut, sans exagération, beaucoup espérer, est celui sur lequel nous avons tout récemment renseigné tant nos sociétaires que les autres propriétaires, gérants, etc. des hôtels, pensions et stations climatiques suisses desservant le mouvement des étrangers. Nous voulons parler de l'ouvrage projeté par la Société Suisse des Hôteliars, „Les Hôtels de la Suisse“, dont la première édition doit voir le jour en 1896, l'année de l'Exposition nationale de Genève. Ce projet est préparé de longue main, il a été étudié par des représentants autorisés de l'industrie hôtelière et pourra conséquemment prétendre au premier rang parmi les centaines de livres et de revues qui s'occupent de propagande en faveur du mouvement des étrangers et des hôtels en général. Au vrai, l'idée n'est présentement qu'à l'état de projet et la réalisation n'en est pas encore assurée; cependant il est à espérer que les intéressés possèdent assez de jugement pour accorder leur sympathie à l'entreprise et que celle-ci sera soutenue par le nombre de participants nécessaire à sa réussite.

Un fait qui, à lui seul déjà, devrait stimuler les intéressés, c'est qu'à brève échéance il faudra bon gré mal gré mettre en pratique le principe capital à la base du volume projeté, savoir la publication des prix. Il serait donc imprudent d'attendre jusqu'à ce que d'autres milieux entrent en campagne, isolément ou simultanément, vers un but qui peut être atteint d'une manière beaucoup plus simple, beaucoup plus sûre et pour chacun beaucoup moins onéreuse, si les hôteliers prennent eux-mêmes la chose en mains.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans les détails de l'ouvrage, le prospectus donnant à cet égard les indications suffisantes, mais nous voudrions recommander à tous ceux qui l'ont reçu, de vouer au projet toute l'attention qu'il mérite. L'importance de cette œuvre pour le voyageur se manifestera très promptement; aussi bien son contenu est-il de nature à servir littéralement de „Guide“ de l'étranger dans le labyrinthe des hôtels. Le voyageur n'est jamais plus rassuré, jamais mieux à son aise que lorsqu'il sait d'avance quelle somme il doit affecter à ses dépenses d'hôtel, lorsqu'il peut, à l'aide des listes de prix, voir ceux qui s'adaptent le mieux au contenu de sa bourse et partant fixer son choix sur tel ou tel établissement, toutes choses qui l'empêchent de se „fourvoyer“ et évitent soit à l'hôtelier, soit au voyageur des discussions pénibles pour chacun. Il en résultera que plus d'un article malveillant de journal, provoqué par la soi-disant exorbitance des prix, mais qui en réalité n'est que la conséquence d'une „erreur“ de l'étranger, restera dans la bouteille à encre.

En plus, la première partie du livre renfermera tant de choses intéressantes sur la vie dans les hôtels suisses, sur les devoirs, droits et vœux tant de l'hôtelier que du voyageur, qu'on peut admettre que ces indications mettront fin également à de trop nombreuses et très désagréables explications.

Nous croyons pouvoir présumer qu'aucun de ceux qui ont reçu le prospectus-circulaire ne méconnaît la portée de l'offre qui lui a été faite. Si l'un d'eux estimait devoir s'abstenir à cause du chiffre de la souscription, chiffre qui d'ailleurs sera notablement réduit, si la participation dépasse le minimum fixé, qu'il veuille bien réfléchir que cette somme est fort modique par rapport au chiffre du tirage (150,000 exemplaires en trois langues). Qu'il n'oublie non plus que la plupart des autres entreprises avec leurs prétendus tirages de 5 à 10,000 exemplaires, pèchent toujours en eau trouble et qu'indépendamment de la valeur ou de la non-valeur de la publication, elles exigent de leurs adhérents des sommes doubles et triples du montant que nous demandons pour la réalisation du projet.

Il existe assurément peu d'hôtels qui ne dépendent chaque année des sommes plus ou moins considérables pour la réclame, quand ce ne serait même qu'aux fins de se débarrasser de ces „fâcheux“ qui, éconduits par la porte, rentrent par la fenêtre, ou bien qu'on se laisse persuader de bonne foi, ou enfin qu'à un certain moment on est disposé à „faire l'aumône“; quoi qu'il en soit, rien n'est plus facile que de biffer pour une fois de son budget, à titre d'essai, quelques-unes de ces rubriques douteuses et d'y inscrire, en lieu et place, le montant de la nouvelle souscription, ce qui certes ne bouleversera aucun équilibre financier.

Qu'on ne se laisse pas plus détourner par le faux argument que notre œuvre serait plutôt destinée aux grands établissements; bien au contraire, la tendance est, en première ligne, de justifier le titre de l'ouvrage, „Les Hôtels de la Suisse“, c'est-à-dire de réunir tous les hôtels, pensions, etc. qui desservent plus spécialement le mouvement des étrangers; par ce motif précisément, aucun n'est privilégié et les établissements souscripteurs seront traités dans le volume d'une manière systématique et uniforme; de cette façon seulement ce dernier atteindra son but et constituera pour les hôtels suisses une propagande efficace qu'en présence des efforts incessants des autres pays rivaux dans ce domaine, non seulement nous ne devons pas négliger, mais qui, à l'époque actuelle, est devenue pour nous une impérieuse nécessité.

Nous réitérons donc notre prière instante à tous ceux auxquels le projet a été communiqué par voie de circulaire, d'y donner leur adhésion et de remplir consciencieusement le bulletin de souscription.

Comme suite à l'appel ci-dessus, nous recommandons expressément aux personnes qui ont reçu les questionnaires expédiés il y a quelques jours par le Comité de la Société Suisse des Hôteliars, pour le dressement de la statistique concernant l'industrie hôtelière et destinée à figurer l'année prochaine à l'Exposition nationale de Genève, de ne pas se montrer indifférentes à cet égard et de fournir en grand nombre les renseignements demandés, car il importe à un haut degré que l'industrie hôtelière suisse occupe à cette exposition le rang qui lui revient de par son importance éminente en matière d'économie nationale.

Concurrence autrichienne.

Le Ministre du Commerce, Wurmbraund, est vexé de ce que, pour le mouvement des étrangers, l'Autriche est devancée par la Suisse et a prononcé les paroles suivantes, extraites d'un discours fait à l'occasion du dernier congrès pour le développement du mouvement des étrangers dans les contrées alpines de l'Autriche.

„En Europe, les régions alpines de la Suisse et de l'Autriche sont les seules qui soient ouvertes aux touristes. Je dois faire ressortir que l'exode de l'argent à l'étranger est absolument contraire à tous mes vœux et qu'en revanche je souhaite vivement que l'étranger apporte son argent en Autriche, qu'il se produise un courant d'importation, semblable à celui qui a enrichi déjà plus d'un pays de montagnes. C'est en premier lieu le cas pour la Suisse. La somme importée de ce chef en Suisse dépasse, paraît-il, 12 millions de florins; j'en réclame une partie pour l'Autriche et, autant qu'il dépendra de moi, je secondai tous les efforts tendant à favoriser et à relever le mouvement des étrangers.“

Vraiment, le mouvement des étrangers et les hôtels en Suisse seraient bien malades si les sommes importées par l'étranger ne s'élevaient qu'à 12 millions de florins (environ 25 millions de francs). Qu'on